



Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20221020-DEL20221020_V1-DE
Date de télétransmission : 26/10/2022
Date de réception préfecture : 26/10/2022

Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022

Références à rappeler :

*Service du conseil
et du contentieux
D 200*

OBJET :

VŒU
de soutien à Salah Hamouri et aux prisonniers politiques palestiniens « Israël doit respecter les droits humains »
Présenté par Nathalie Leruch au nom de la majorité municipale « Ensemble pour Ivry »

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	49
Nombre de Conseillers en exercice	49
Présents.....	34
Absents représentés	11
Absents excusés	0
Absents non excusés	4

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE VINGT OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE-CINQ MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 14 octobre 2022, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire, M. MARCHAND, Mme BERNARD (jusqu'au vote du point 22 et à partir du vote du point 36), M. RHOUMA, Mme LERUCH, M. BUCH, Mme SEBAIHI (à partir du vote du compte rendu des débats et jusqu'au vote du point 2), MM. PECQUEUX, BERTOUT-OURABAH, Mme OUDART, M. GASSAMA, Mme CHOUAF, M. SPIRO, Mme KIROUANE, M. QUINET, Mme MISSLIN, adjoints au Maire.

Mme DORRA, M. FAVIER, Mmes LALANDE, BLONDET, M. MRAIDI (jusqu'au vote du point 32), Mme BOUFALA, MM. MOKRANI, MALHEIRO, GUESMI, Mmes FREIH BENGABOU, MEDEVILLE, RAER, M. BADI, Mmes DIARRA (jusqu'au vote du point 47), MACALOU, LE FRANC (à partir du vote du vœu 1), OUABBAS, LE FRANC (à partir du vote du vœu 1), MM. FOURDRIGNIER (à partir du vote du vœu 1 et jusqu'au vote du point 33), BOUILLAUD, AUBRY, Mme BOULKROUN, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme BERNARD, adjointe au Maire, représentée par M. MARCHAND (à partir du point 23 et jusqu'au vote du point 35),
M. PRIEUR, adjoint au Maire, représenté par M. BADI,
Mme PIERON, adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
Mme GILIS, conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET,
M. KHALED, conseiller municipal, représenté par M. BERTOUT-OURABAH,
M. MEDDAS, conseiller municipal, représenté par Mme CHOUAF,
M. SEBKHI, conseiller municipal, représenté par Mme MISSLIN,
Mme HALLAF ISAMBERT, conseillère municipale, représentée par Mme LERUCH,
M. MASTOURI, conseiller municipal, représenté par Mme FREIH BENGABOU,
Mme SEBAIHI, conseillère municipale, représentée par M. GUESMI (à partir du point 3)
M. DANSOKO, conseiller municipal, représenté par Mme BOUFALA,
M. BAMBA, conseiller municipal, représenté par Mme MACALOU,
M. HARDOUIN, conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,
M. FOURDRIGNIER, conseiller municipal, représenté par Mme OUABBAS (jusqu'au vote du compte-rendu des débats et à partir du point 34),

ABSENTS EXCUSES

M. MRAIDI, conseiller municipal (à partir du vote du point 34),
Mme DIARRA, conseillère municipale (à partir du vote du point 48),

ABSENTS NON EXCUSES

Mme LE FRANC, conseillère municipale (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),
Mme KAAOUT, conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.
(42 voix pour et 3 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mme OUABBAS)

VŒU

Vœu de soutien à Salah Hamouri et aux prisonniers politiques palestiniens « Israël doit respecter les droits humains »

Présenté par Nathalie Leruch
au nom de la majorité municipale « Ensemble pour Ivry »

ADOpte le vœu suivant :
(43 voix pour et 5 abstentions)

Trente prisonniers politiques mènent une grève de la faim illimitée depuis le 25 septembre 2022 pour dénoncer le système de détention administrative qui affecte 743 Palestiniens et les prolongations de peines multiples qui en découlent, sans aucune condamnation.

Parmi ces grévistes de la faim se trouve notre compatriote Salah Hamouri.

Avocat et défenseur des droits humains, le citoyen franco-palestinien Salah Hamouri est incarcéré en Israël de manière totalement arbitraire, sans charge, ni jugement, depuis le 7 Mars 2022.

Il est placé à l'isolement, en guise de mesure punitive, et subit des conditions de détention particulièrement dangereuses, indignes et humiliantes. Il est même privé de sel depuis plusieurs jours, denrée pourtant vitale pour un gréviste de la faim.

Cette situation inadmissible inquiète et affecte tout particulièrement sa femme, interdite de visite en Israël, et mère de ses deux enfants.

En juin dernier le Conseil municipal d'Ivry-sur-Seine a fait le choix de déclarer Salah Hamouri citoyen d'honneur de la Ville. Nous lui affirmons aujourd'hui encore notre soutien entier en tant que militant des droits de l'Homme et des droits du peuple Palestinien. Un militant qui subit un harcèlement particulier depuis plus de 20 ans de la part des autorités israéliennes.

Le consul, ainsi que l'ambassadeur de France à Tel-Aviv, ont rendu visite à Salah Hamouri dans sa cellule, le lundi 3 octobre dernier. Suite à cette visite ils se sont déclarés mobilisés pour que ses droits soient respectés, qu'il bénéficie de toutes les voies de recours et qu'il puisse être libéré aussi tôt que possible. La diplomatie française affirme avoir multiplié les contacts, à tous les niveaux, à Paris, à Tel Aviv et à Jérusalem, afin d'obtenir des explications et de s'assurer de ses conditions de détention. Officiellement la situation fait l'objet d'un suivi étroit au plus haut niveau de l'État et le président de la République a soulevé le cas de notre compatriote avec son homologue Yair Lapid le 22 août dernier. La famille de Salah Hamouri a été reçue plusieurs fois au Quai d'Orsay, encore dernièrement le 3 octobre.

Ainsi, le Gouvernement français, au plus haut niveau, demande désormais que Salah Hamouri soit libéré et estime qu'il doit pouvoir mener une vie normale à Jérusalem, où il est né et où il réside, et que son épouse Elsa Lefort et ses enfants doivent pouvoir s'y rendre pour le retrouver. Les autorités françaises affirment qu'elles continueront à se mobiliser en ce sens.



Une action internationale concertée face aux abus et violations des droits de l'Homme constatés par toutes les organisations internationales dont l'ONU est nécessaire. La France peut et doit agir.

Notre compatriote Salah Hamouri doit être libéré et mener une vie normale, là où il le souhaite, avec sa famille.

Le Conseil municipal d'Ivry-sur-Seine :

- Appelle le Président de la République à faire valoir les droits humains en protégeant Salah Hamouri et en mettant tout en œuvre pour sa libération immédiate et qu'Israël accède aux revendications des prisonniers au plus vite.
- Apporte son soutien à la lutte des prisonniers politiques palestiniens pour leurs droits.
- Demande la libération de tous les prisonniers politiques palestiniens détenus illégalement.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 26 OCT. 2022

RECU EN PREFECTURE

LE 26 OCT. 2022

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 26 OCT. 2022